

HSBC SFH (France)
Société Anonyme au capital de 113.250.000 euros
Siège social : Immeuble Cœur Défense,
110 esplanade du Général de Gaulle
92400 Courbevoie
SIREN 480 034 917 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 JUIN 2022

	Pages
Rapport d'activité du premier semestre 2022	3
Comptes semestriels clos au 30 juin 2022	11
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes semestriels clos au 30 juin 2022	35
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	37

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2022

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2022

• Evénements intervenus

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mars 2022 a approuvé les modifications apportées à la Documentation du programme d'émission ayant pour objet la mise à jour annuelle de ladite Documentation, notamment afin d'intégrer les informations mises à jour par chacun des suppléments au Prospectus de base ainsi que le Rapport financier Annuel, et de refléter les évolutions intervenues dans l'organisation de la Société et de HSBC Continental Europe ainsi que les évolutions légales et réglementaires. Les documents suivants ont été modifiés et/ou conclus :

- le *Base Prospectus* relatif au programme d'émission d'obligations de financement de l'habitat (« *covered bonds* ») par la Société ;
- l'*Amended and Restated Dealer Agreement* conclu entre HSBC Continental Europe (en qualité d'« *Arranger* » et « *Dealer* ») et la Société ;
- l'*Amended and Restated Agency Agreement* conclu entre BNP Paribas Securities Services (en qualité de « *Fiscal Agent* », « *Principal Paying Agent* », « *Paying Agent* » et « *Calculation Agent* ») et la Société ;
- l'*Amended and Restated Letter of Undertakings* signée par HSBC Continental Europe et HSBC Bank plc ;
- la Convention d'Externalisation et de Mise à Disposition de Moyens entre HSBC Continental Europe et la Société, telle qu'amendée ; et
- tous contrats, actes ou documents pris en application ou en exécution des documents mentionnés ci-dessus.

Le 11 mars 2022, l'émission d'un milliard d'euros, émise le 11 mars 2015, est arrivée à échéance et a donc été remboursée.

HSBC SFH (France) a émis deux nouvelles séries de *covered bonds* au 1^{er} semestre 2022 : l'une, en date du 22 mars 2022, d'un montant de 1,25 milliard d'euros, offrant un coupon s'élevant à 0,75%, avec pour échéance le 22 mars 2027, extensible un an ; et l'autre, en date du 28 juin 2022, d'un montant de 750 millions d'euros, offrant un coupon s'élevant à 2,5%, avec pour échéance le 28 juin 2028, extensible un an.

Il est rappelé que HSBC Continental Europe, Promontoria MMB SAS et Banque des Caraïbes SA ont conclu, le 25 novembre 2021, un accord-cadre contraignant relatif au projet de cession des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France (l'« *Opération* »), qui a permis le démarrage de la phase de mise en œuvre de l'Opération.

Le projet de cession comprend, en outre, sous réserves de la satisfaction des conditions suspensives nécessaires, 100% des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France), et le transfert des droits et obligations au titre des Documents du programme d'obligations sécurisées auxquels HSBC Continental Europe est partie, en ce compris, notamment, en sa capacité d'emprunteur, d'administrateur, d'agent chargé des calculs, d'émetteur et de fournisseur de garanties en espèces, à (i) Banque des Caraïbes SA et/ou à (ii) toute autre entité de cette dernière au sein de My Money Group (le « *Transfert* »).

L'Opération sera soumise à l'autorisation de l'autorité de la concurrence et des régulateurs financiers compétents. D'autres autorisations seront requises en lien avec le projet de cession de HSBC SFH (France). Toutefois, l'Opération sera réalisée quand bien même ces dernières autorisations ne seraient pas obtenues.

La réalisation de l'Opération devrait intervenir au cours du deuxième semestre 2023.

Malgré le succès du déploiement des vaccins dans le monde, la pandémie de Covid-19 et ses conséquences sur l'économie mondiale ont continué d'avoir un impact sur l'environnement économique dans lequel HSBC SFH (France) opère.

L'émergence de nouveaux variants en 2022 a démontré la rémanence du risque causé par ces variants. Le déploiement de la vaccination à l'échelle mondiale a contribué à réduire l'impact social et économique de la pandémie de Covid-19, bien que la vaccination ait été déployée plus ou moins rapidement selon les pays. Les pays diffèrent encore maintenant dans leur approche des restrictions d'activité et de voyage, et si ces différences persistent lors de futures pandémies, cela pourrait prolonger ou aggraver les perturbations des voyages internationaux et des chaînes d'approvisionnement.

L'impact de la pandémie sur les perspectives à long terme des entreprises des secteurs les plus vulnérables de l'économie – tels que le commerce de détail, l'hôtellerie, les voyages et l'immobilier commercial – reste incertain. Les vastes mesures des gouvernements et des banques centrales pour soutenir leurs populations locales deviennent plus ciblées en 2022. Les banques centrales des principaux marchés augmentent les taux d'intérêt, la vitesse de ce resserrement variant d'une juridiction à l'autre en fonction de conditions macroéconomiques spécifiques. Un resserrement de la politique sur de nombreux marchés est également en cours afin de contrer la hausse de l'inflation et le risque de sorties de capitaux. Les gouvernements devraient également rendre le soutien budgétaire plus ciblé à mesure que l'appétit pour de larges fermetures et les restrictions de santé publique diminue.

Il est rappelé que la Société ne dispose pas de personnel dédié et qu'elle a confié à HSBC Continental Europe la gestion et le recouvrement des prêts et autres actifs, des obligations de financement de l'habitat et autres ressources, privilégiées ou non, qu'elle détient, et, plus largement l'ensemble des prestations nécessaires à sa gestion opérationnelle, financière, administrative, comptable, ainsi que les prestations d'audit et de contrôle nécessaires.

Ainsi, les différents départements de HSBC Continental Europe à qui sont confiées les activités de HSBC SFH (France) ont poursuivi ces activités dans le cadre de la mise en œuvre des plans de continuité d'activité de HSBC Continental Europe. Aucun incident opérationnel lié à la crise de Covid-19 n'a été constaté sur la période.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et les sanctions visant cette dernière n'ont pas d'impacts directs sur HSBC SFH (France).

- **Perspectives d'avenir**

HSBC SFH (France) continuera au second semestre 2022 à participer au financement de HSBC Continental Europe.

FAITS SIGNIFICATIFS DEPUIS LE 30 JUIN 2022

Dans le cadre de l'entrée en vigueur le 8 juillet 2022 de la Directive Covered Bond (UE) 2019/2162 du 27 novembre 2019, HSBC SFH (France) a obtenu, de la part de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, l'autorisation d'utiliser le label Premium ("obligation européenne garantie de qualité supérieure") qui sera donc appliqué aux émissions réalisées après le 8 juillet 2022.

RESULTATS

Au 30 juin 2022, le bilan présente un total de 4 388 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2021, le total de bilan était de 3 778 millions d'euros.

Bilan Actif

Les créances envers les établissements de crédit présentent un solde de 4 363 millions d'euros.

Ce solde comporte les encours de prêts, les intérêts courus sur prêts, les comptes courants et l'étalement des commissions d'origination.

Au 31 décembre 2021, le solde de ce poste était de 3 269 millions d'euros. Cette augmentation constatée pour un montant de 1 093,6 millions d'euros s'explique par :

- Augmentation du poste « Prêt à HSBC Continental Europe » pour 1 009,5 millions d'euros, correspondant aux deux nouveaux prêts, sous déduction de celui arrivé à maturité le 11 mars 2022 et des intérêts courus de l'ensemble des prêts.
- Augmentation du poste « Commissions d'origination » de 8 millions d'euros, dû à l'amortissement normal des commissions d'origination.
- Augmentation du poste « Trésorerie » pour 92,3 million d'euros.

Les autres actifs présentent un solde de 868 mille euros. Le solde du compte augmente de 155 mille euros par rapport au 31 décembre 2021.

Les comptes de régularisation à l'actif présentent un solde de 23,7 millions d'euros, pour rappel le solde du compte au 31 décembre 2021 était de 7,9 millions d'euros.

Ce poste comporte les étalements des primes et des frais d'émissions.

L'augmentation de 15,8 millions d'euros constatée s'explique par l'activité courante :

- nouvelles primes d'émission, moins amortissement des primes d'émission pour 5,5 millions d'euros ;
- nouveaux frais d'émission, moins amortissement des frais d'émission pour 6,5 millions d'euros ;
- nouveaux produits à recevoir, pour 3,8 millions d'euros correspondant aux origination et financing fees de la dernière émission en date.

Bilan Passif

Les dettes envers les établissements de crédit présentent un solde nul au 30 juin 2022. Au 31 décembre 2021, elles se montaient à 400 millions d'euros. Ce poste prend en compte l'emprunt auprès de HSBC Continental Europe concernant le dépôt réglementaire réalisé dans le cadre des 180 jours précédant l'échéance finale d'une émission. La société avait une émission rentrant dans ce cadre, laquelle émission est arrivée à maturité le 11 mars 2022.

Le solde des « dettes représentées par un titre » est de 4 271 millions d'euros, au 30 juin 2022, contre 3 262 millions d'euros, au 31 décembre 2021.

Ce solde comporte les encours et intérêts courus des émissions de *Covered Bonds*.

L'augmentation de 1 009,5 millions d'euros s'explique par la mise en place de deux nouvelles émissions, la maturité d'une ancienne, et l'étalement normal des intérêts courus.

Les autres passifs présentent un solde de 0,5 million d'euros, contre 0 euro au 31 décembre 2021.

Les comptes de régularisation au passif, qui présentent un solde de 2,3 millions d'euros, comprennent notamment les intérêts/commissions perçus d'avance, pour 1,8 million d'euros et les charges à payer de frais généraux pour un montant de 0,5 million d'euros.

Les provisions se montent à 0,5 million d'euros, contre 0,8 million d'euros au 31 décembre 2021.

Le capital social de la société est demeuré inchangé à 113,25 millions d'euros au cours de l'exercice et les réserves se montent à 409 mille euros.

En l'absence de distribution de dividende par la société au titre de l'exercice 2021, et tenant compte de la perte 2021 de 471 mille euros, le report à nouveau s'élève à 95 mille euros.

Compte de résultat

Au titre du premier semestre 2022, la Société a réalisé une perte s'élevant à 0,84 million d'euros.

Les principaux postes du compte de résultat sont :

- Les intérêts et produits assimilés qui comprennent les intérêts sur le prêt consenti à HSBC Continental Europe et l'étalement des commissions d'origination. Le solde du poste s'élève à 20 millions d'euros.
- Les intérêts et charges assimilés qui incluent les coupons payés aux investisseurs, l'étalement des primes d'émissions et décotes des émissions ainsi que les intérêts sur compte courant, présentent un solde de -20,3 millions d'euros.
- Le poste Commissions présente un solde de 0,8 million d'euros, il contient les commissions de financement facturées annuellement à HSBC Continental Europe.

Le produit net bancaire s'élève à 0,6 million d'euros au 30 juin 2022, présentant une légère baisse de 0,1 million d'euros par rapport au 30 juin 2021.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 1 545 mille euros, contre des charges générales d'exploitation s'élevant à 1 251 mille euros au 30 juin 2021. L'augmentation des charges découle principalement de l'augmentation de la TVA non récupérable et des charges liées à l'établissement de lettres de confort.

La perte nette après impôt s'élève à 0,84 million d'euros au 30 juin 2022.

Cover pool

La garantie reçue et comptabilisée au 30 juin 2022 s'élève à 4 899 927 252 euros.

Les actifs composants cette garantie présentaient les principales caractéristiques suivantes au 30 juin 2022 :

Caractéristiques principales du coverpool au 30/06/2022	
Total Capital Restant dû	4 899 927 252 €
Nombre de prêts	40 744
Nombre d'emprunteurs	32 149
Encours moyens	120 261
Ancienneté moyenne (mois)	56,64
Durée de vie résiduelle (mois)	137,05
% prêts garantis par hypothèque 1er rang	0,00%
% prêts garantis par le crédit logement	100,00%
Ratio moyen du montant de l'emprunt sur la valeur du bien acquis (non indexé)	53,7%
Ratio moyen du montant de l'emprunt sur la valeur du bien acquis (indexé)	46,4%
% taux fixe	100,0%

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 30 JUIN 2022

Actionnaires	Nombre d'actions	En %
HSBC Continental Europe	7 549 999	99,9999
Personne physique	1	Non significatif

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

• Risque de crédit

Différents postes du bilan de HSBC SFH (France) sont soumis à un risque de crédit, notamment sa trésorerie et les crédits tant en régime permanent (c'est-à-dire hors survenance d'un évènement de défaut tel que défini dans la documentation relative au programme d'émission d'obligations sécurisées) qu'en cas de transfert du collatéral.

En régime permanent, le bilan de HSBC SFH (France) est principalement exposé à sa maison-mère :

- La trésorerie de HSBC SFH (France), correspondant à l'investissement de ses fonds propres, est constituée de dépôts à vue dans les livres de HSBC Continental Europe. Ce dépôt est soumis à une contrainte de notation minimale décrite dans le prospectus du programme SFH (note long terme A par Standard & Poor's et note court terme P-1 par Moody's).
- L'autre composante majeure de l'actif de HSBC SFH (France) en régime permanent est l'ensemble des prêts à HSBC Continental Europe répliquant les caractéristiques des obligations de financement de l'habitat (OH) émises. Le risque de crédit afférent est considéré comme faible tant que HSBC Continental Europe respecte les contraintes imposées par le programme d'OH (note long terme BBB par Standard & Poor's et risque de contrepartie Baa2 par Moody's). Ce risque est par ailleurs atténué par le portefeuille de prêts immobiliers apporté en garantie par HSBC Continental Europe à HSBC SFH (France), avec une surcollatéralisation minimale de 114% (tel qu'exposé dans l'*Asset Cover Test*¹ publié mensuellement²).

¹ Test dérivé des méthodes d'évaluation des agences de notation, prenant en compte les obligations sécurisées, les actifs de couverture après décote (cf. *asset percentage*), la trésorerie et les coûts de portage.

² *Asset percentage* fixé à 90% depuis décembre 2017 contre un maximum de 92,5% selon le *base prospectus*.

En cas de survenance d'un événement prévu dans le programme d'OH (par exemple, défaut ou baisse de la note de HSBC Continental Europe sous un certain seuil), HSBC SFH (France) pourra accéder à la propriété des actifs sous-jacents et aux flux de trésorerie générés par ces actifs. Le risque de crédit résiduel proviendra donc du portefeuille de crédits immobiliers transféré, lui-même atténué par les garanties octroyées directement ou indirectement sur les créances. Les prêts apportés par HSBC Continental Europe sont composés à 100% de prêts cautionnés par Crédit Logement à fin juin 2022. La Société contrôle mensuellement différents indicateurs de risque de crédit sur le portefeuille de couverture, notamment la probabilité de défaut à un an, évaluée sur les modèles internes et le ratio *Loan-To-Value* (LTV).

- **Risque de taux, de change et risque de marché**

Risque de taux et de change

En régime permanent (c'est-à-dire hors survenance d'un événement de défaut tel que défini dans la documentation relative au programme d'émission d'obligations sécurisées), les prêts accordés par la Société à HSBC Continental Europe répliquent les conditions d'émission des obligations sécurisées en taux, en maturité et en devise. Le risque de taux résiduel est considéré comme négligeable au regard du montant des fonds propres de la structure, et tous les postes du bilan sont en Euros.

Conformément à la réglementation applicable aux Sociétés de Financement de l'Habitat, le comité de gestion, qui se réunit selon une fréquence trimestrielle, s'est doté d'outils permettant d'établir une surveillance du risque structurel de taux et de change, notamment la projection des positions à taux fixe issues de tous les postes du bilan par transparence (en considérant le portefeuille de couverture en lieu et place des prêts octroyés à HSBC Continental Europe) et une limite par devise. Le bilan est décomposé comme suit :

- Les obligations sécurisées servent toutes un coupon à taux fixe.
- Les prêts immobiliers composant le portefeuille de couverture sont tous à taux fixe depuis novembre 2016.
- La trésorerie est placée sur un compte de dépôt à vue considéré comme non rémunéré (les commissions facturées par HSBC Continental Europe en raison du contexte de taux négatif sont couvertes à due proportion par la commission de financement facturée à HSBC Continental Europe).
- Les fonds propres, la dette de restitution et les comptes de régularisation sont assimilés à des postes à taux fixe (non rémunérés).

Il en résulte un gap structurel à taux fixe nul sur la durée de vie résiduelle des obligations sécurisées.

La modification du programme SFH actée le 24 novembre 2016 a retiré le mécanisme de couverture du risque de taux d'intérêt à l'aide de swaps (*Hedging Strategy*). Toutefois, la documentation contractuelle des émissions réalisées avant cette date prévoit l'activation de ce mécanisme en cas de franchissement par la note de HSBC Continental Europe de seuils convenus avec les Agences de Notation. Dans ce cas, HSBC SFH (France) conclurait une couverture à travers deux séries d'instruments à terme :

- une série de couvertures de taux avec une ou des contrepartie(s) externe(s) bénéficiant d'une notation compatible avec la notation du Programme pour couvrir les risques de taux (et de change, le cas échéant) entre les prêts immobiliers représentant les garanties des émissions (« *Borrower Collateral Security* ») et les obligations garanties émises (« *Covered Bonds* ») ; et
- une autre série de couvertures de taux miroirs (« *back-to-back* ») à ceux visés ci-dessus avec HSBC Continental Europe pour couvrir les risques de taux entre le portefeuille de garanties (« *Borrower Collateral Security* ») et les prêts accordés par HSBC SFH (France) à HSBC Continental Europe.

La position structurelle de change de chaque devise est soldée vers la salle des marchés de HSBC Continental Europe dès qu'elle approche la limite et au moins tous les 6 mois.

Risque de marché

Conformément à son objet social limité, HSBC SFH (France) n'a aucune activité de marché autre que l'émission des *covered bonds* et le remplacement des ressources ainsi levées auprès de HSBC Continental Europe à des conditions identiques.

• **Risque de liquidité**

Le programme HSBC SFH (France) prévoit, pour chaque émission, un adossement parfait entre le prêt fait avec la maison-mère et la série d'obligations émises (« *Back-to-back* »). En régime permanent (c'est-à-dire hors survenance d'un évènement de défaut tel que défini dans la documentation relative au programme d'émission d'obligations sécurisées), HSBC SFH (France) ne s'expose donc à aucun risque de liquidité.

Par ailleurs, conformément à la réglementation des Sociétés de Financement de l'Habitat, le comité de gestion, qui se réunit selon une fréquence trimestrielle, s'est doté d'outils permettant d'établir une surveillance du risque de liquidité à 180 jours par transparence, c'est-à-dire par mesure des flux de trésorerie issus du collatéral. Ces états sont établis en conformité avec les instructions ACPR de décembre 2014 relatives notamment au besoin de liquidité à 180 jours. Conformément à ces mêmes textes, en cas d'apparition d'une impasse en liquidité (revenus perçus du collatéral – passif à payer < 0) dans les 180 jours, HSBC Continental Europe devra constituer un gage espèces d'un montant équivalent à l'impasse.

Il existe d'autres tests de couverture internes permettant de suivre le risque de liquidité de la structure de façon dynamique et proactive. tels que l'écart de durée de vie moyenne entre l'actif et le passif, les projections de couverture des obligations émises, ainsi que des conventions existantes entre la SFH et sa société mère telles que des prêts de liquidité ("*Cash collateral agreement*") qui peuvent être déclenchés par le "*Pre-Maturity Test*" : en cas de dégradation de la notation de la maison-mère sous un certain seuil convenu avec les Agences de Notation intervenant dans les 180 jours avant le paiement d'une série, la maison-mère devra constituer un gage espèces de montant équivalent à l'échéance.

Au 30 juin 2022, la structure n'a aucun besoin de liquidité dans les 180 prochains jours :

- Situation initiale de trésorerie : 104 099 k€ (compte à vue, pas de compte à terme, pas de titres) ;
- Autres valeurs de remplacement : néant (pas de gage-espèce) ;
- Flux provenant des actifs apportés en garantis : +260 914 k€ ;
- Paiements d'intérêts, remboursement de principal et flux nets afférents aux instruments financiers à terme : -25 000 k€ ;

L'ALCO Bilan réunit mensuellement les acteurs chargés de la réalisation des opérations (Trésorerie), de l'élaboration des états de *reporting* et de la surveillance (Direction Financière) de HSBC Continental Europe. Ce comité est chargé de piloter les ratios de liquidité, de préparer le plan de financement, d'étudier les sources de financement alternatives et de traiter de tout sujet relatif à la liquidité du groupe HSBC en France. HSBC SFH (France) est inclus dans le périmètre de l'ALCO HSBC Continental Europe. Ce comité contrôle en particulier, le respect par HSBC Continental Europe de la limite réglementaire définie pour le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR). Au 30 juin 2022, le LCR de HSBC Continental Europe est supérieur à la limite réglementaire de 100%, ainsi qu'à sa limite définie en interne. HSBC SFH (France) est également dans le périmètre des indicateurs consolidés suivis par le département *Asset, Liability and Capital Management* (ALCM) de la Direction Financière.

• **Risques opérationnels**

Conformément à ses statuts, HSBC SFH (France) ne dispose pas de ressources humaines ou techniques propres. Les processus sous-jacents à son activité sont confiés à HSBC Continental Europe au travers d'une convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens et de ressources. Cette convention précise notamment l'extension des dispositifs de contrôle permanent, de contrôle périodique et de conformité de HSBC Continental Europe aux tâches exécutées pour le compte de HSBC SFH (France).

HSBC SFH (France) est exposée à plusieurs types de risques opérationnels et notamment :

- le risque opérationnel lié au processus de conservation des documents et des données ainsi qu'à la capacité à les restaurer en assurant l'intégrité et la complétude dans les délais rapides ;
- le risque lié à la qualité et la fiabilité des données ainsi qu'à leur exhaustivité ;
- le risque opérationnel d'exécution lié aux changements, évolutions de processus, systèmes et organisation ;

- le risque informatiques notamment lié à la sécurité, la résilience, la mise à jour des systèmes et des infrastructures ;
- risque lié à la sécurité de l'information ;
- risque de fraude externe et interne ;
- les risques juridiques, etc.

Les risques opérationnels peuvent avoir un effet défavorable sur l'activité, les clients, les conditions financières et les résultats d'exploitation de la Société.

- **Risque juridique**

Pour réaliser son objet social, HSBC SFH (France) s'est entouré de conseils juridiques externes.

De plus, en vertu des conventions citées ci-avant, HSBC SFH (France) bénéficie du concours du groupe HSBC Continental Europe pour toutes ses activités.

Par ailleurs, il n'existe pas à la date d'émission de ce rapport, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d'avoir - une incidence significative. De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la Société n'est en cours.

- **Risque relatif à la Directive établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit**

La Directive n° 2014/59/UE du 15 mai 2014 dite BRRD («*Bank Recovery and Resolution Directive*»), établit un cadre européen pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Elle a été transposée par l'ordonnance n°2015-1024 du 20 août 2015, qui est venue compléter le dispositif mis en œuvre par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires. La mise en œuvre du régime français de résolution bancaire a été confiée à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) grâce à la création d'un collège de résolution.

Par ailleurs, le mécanisme de résolution unique, a été défini en 2014 par le règlement n° 806/2014 établissant des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique.

L'autorité de résolution dispose de quatre principaux outils de résolution qu'elle peut décider d'appliquer conjointement ou séparément en fonction de la situation (i) l'autorité peut procéder au transfert des actions et autres titres de propriété ainsi que des biens, droits et obligations de l'entité soumise à une procédure de résolution à un acquéreur privé, (ii) l'autorité peut créer une structure de gestion d'actifs à laquelle elle pourrait transférer les biens, droits et obligations de mauvaise qualité de l'entité soumise à une procédure de résolution et qui ont vocation à être vendus ou liquidés, (iii) l'autorité peut également transférer à cet établissement les actions et autres titres de propriété ainsi que des biens, droits et obligations de l'entité soumise à une procédure de résolution et qui ont vocation à perdurer, et (iv) il permet de faire contribuer les actionnaires et créanciers à l'absorption des pertes et, le cas échéant, à la recapitalisation de l'entité en résolution. Il se divise en deux phases (a) une phase de réduction des engagements éligibles à une telle mesure afin d'absorber les pertes et de ramener la valeur nette de l'établissement à zéro, et (b) une phase de conversion des engagements éligibles afin de recapitaliser l'établissement ou de contribuer, notamment, à la capitalisation de l'établissement-relais.

- **Le risque de dépendance**

HSBC SFH (France) est une filiale de HSBC Continental Europe qui détient 99,99 % du capital de l'Emetteur. HSBC Continental Europe est un établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Son rôle consiste à assister HSBC SFH (France) dans ses activités en qualité d'établissement support, tel que défini par la réglementation applicable aux sociétés de financement de l'habitat, notamment au sens de l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier.

HSBC SFH (France) et HSBC Continental Europe ont conclu un contrat de crédit intitulé « *Borrower Facility Agreement* » (le « **Contrat de Crédit** ») définissant les termes et conditions en vertu desquels HSBC SFH (France), en sa qualité de prêteur (à ce titre, le « **Prêteur** »), s'engage à utiliser le produit de l'émission des Obligations Garanties afin de financer des avances (chacune une « **Avance Emprunteur** ») afin qu'elles soient à la disposition de HSBC Continental Europe, en sa qualité d'emprunteur (à ce titre, l'« **Emprunteur** »).

Le Contrat de Crédit est garanti par le biais d'un contrat de garantie intitulé « *Borrower Collateral Security Agreement* » (le « **Contrat de Garantie** ») en vertu duquel HSBC Continental Europe s'engage, en garantie de ses obligations financières, à consentir une garantie financière avec remise en pleine propriété, conformément aux articles L. 211-36 à L. 211-40-1 du Code monétaire et financier au bénéfice de HSBC SFH (France), de crédits à l'habitat respectant les critères d'admissibilité prévus à l'article L. 513-29 du Code monétaire et financier, et d'autres actifs au sens du cadre légal français applicable aux sociétés de financement de l'habitat. Le capital de HSBC Continental Europe ainsi que ses droits de vote sont détenus à 99,99% par HSBC Bank plc, dont le siège social est situé à Londres. HSBC Bank plc est une filiale détenue à 100% par HSBC Holdings plc, la société holding du Groupe HSBC, l'une des organisations de services bancaires et financiers les plus importantes, dont les titres sont admis à la négociation à Londres, Hong Kong, New York et aux Bermudes.

COMPTES SOCIAUX

30 juin 2022

HSBC SFH (France)

S.A. au capital de 113 250 000 euros

Immeuble Cœur Défense
110, esplanade du Général de Gaulle
92400 COURBEVOIE

RCS Nanterre 480 034 917

BILAN

(en euros)

ACTIF	Notes	30/06/2022	31/12/2021	Variations
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	1	879	499 813 673	-499 812 794
Créances envers les établissements de crédit	1	4 362 942 541	3 269 312 844	1 093 629 697
<i>dont nominal prêts miroir</i>		<i>4 250 000 000</i>	<i>3 250 000 000</i>	<i>1 000 000 000</i>
<i>dont courus prêts miroir</i>		<i>21 123 288</i>	<i>11 606 164</i>	<i>9 517 123</i>
<i>dont commissions reçues</i>		<i>-12 279 452</i>	<i>-4 279 903</i>	<i>-7 999 548</i>
<i>dont courus emprunts (taux négatifs)</i>		<i>0</i>	<i>216 667</i>	<i>-216 667</i>
<i>dont trésorerie / dépôts</i>		<i>104 098 705</i>	<i>11 769 916</i>	<i>92 328 789</i>
Autres actifs	2	867 992	712 557	155 435
Comptes de régularisation - Actif	3	23 700 412	7 856 872	15 843 540
TOTAL DE L'ACTIF		4 387 511 824	3 777 695 946	609 815 878
Engagements de financements donnés	16	0	0	0
Engagements de garanties donnés	16	667 500	567 601	99 899
Engagements donnés sur titres	16	0	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	16	0	0	0

30 juin 2022

HSBC SFH (France)

S.A. au capital de 113 250 000 euros

Immeuble Cœur Défense
110, esplanade du Général de Gaulle
92400 COURBEVOIE

RCS Nanterre 480 034 917

BILAN

(en euros)

PASSIF	Notes	30/06/2022	31/12/2021	Variations
Dettes envers les établissements de crédit	4	0	400 000 000	-400 000 000
Dettes représentées par un titre	5	4 271 287 671	3 261 770 548	1 009 517 123
<i>dont nominal bonds</i>		4 250 000 000	3 250 000 000	1 000 000 000
<i>dont courus bonds</i>		21 287 671	11 770 548	9 517 123
Autres passifs	6	569 162	0	569 162
Comptes de régularisation - Passif	7	2 255 247	1 342 017	913 230
Provisions	8	488 825	829 325	-340 500
Capital	9	113 250 000	113 250 000	0
Réserves	9	408 921	408 921	0
Report à nouveau	9	95 135	565 829	-470 694
Résultat de l'exercice	9	-843 137	-470 694	-372 443
TOTAL DU PASSIF		4 387 511 824	3 777 695 946	609 815 878
Engagements reçus de financements	16	0	0	0
Engagements reçus de garanties	16	4 899 927 252	3 999 919 442	900 007 810
Engagements reçus sur titres	16	0	0	0

HSBC SFH (France)

S.A. au capital de 113 250 000 euros

Immeuble Cœur Défense
110, esplanade du Général de Gaulle
92400 COURBEVOIE

RCS Nanterre 480 034 917

COMPTE DE RESULTAT	Notes	Semestre se terminant le :		(en euros)
		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	10	20 056 463	18 185 123	36 888 323
Intérêts et charges assimilées	10	-20 328 637	-18 287 858	-37 025 604
Commissions (produits)	11	860 137	838 055	1 690 000
Commissions (charges)	11	0	0	0
Gains ou pertes sur opérations de négociation		0	0	0
Autres charges et produits d'exploitation bancaire	12	-500	0	-1 000
PRODUIT NET BANCAIRE		587 463	735 319	1 551 719
Charges générales d'exploitation	13	-1 544 888	-1 251 262	-1 835 513
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-957 425	-515 942	-283 794
RESULTAT D'EXPLOITATION		-957 425	-515 942	-283 794
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-957 425	-515 942	-283 794
Résultat exceptionnel	14	18 891	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT		-938 534	-515 942	-283 794
Impôt sur les bénéfices	15	95 399	-24 549	-186 900
RESULTAT NET		-843 135	-540 491	-470 694

HSBC SFH (France)

S.A. au capital de 113 250 000 euros

Immeuble Cœur Défense
110, esplanade du Général de Gaulle
92400 COURBEVOIE

RCS Nanterre 480 034 917

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net de l'exercice	-843	-471	387
Impôt sur les sociétés			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles			
Dépréciation des éléments de goodwill et autres éléments d'actifs			
Dotations nettes aux provisions	-341	829	
Part de résultat liée aux participations			
Flux liés aux opérations d'émissions d'actions et d'obligations *	9 813	0	-3 679
Flux liés aux opérations de prêts aux établissements de crédit et à la clientèle **	-12 837	-3 284	1 964
Gains / Pertes nets sur cession d'immobilisations			
Variation dues aux impacts de change	0	0	0
Flux de trésorerie sur les charges à payer	133	517	-128
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	0	0	390
Total des éléments sans décaissement de trésorerie	-4 075	-2 408	-1 067
Flux de trésorerie sur anciens prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	-1 004 308	0	1 000 000
Flux de trésorerie sur prêts à la clientèle			
Flux de trésorerie sur titres de placement et d'investissement			
Flux de trésorerie sur autres actifs	-100	28	29
Dividendes reçus de participations			
Impôts et taxes	-56	-145	-529
Total des éléments de trésorerie opérationnels	-1 004 463	-117	999 500
TRESORERIE NETTE LIEE A L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	-1 008 538	-2 525	998 433
Flux de trésorerie provenant d'actifs financiers ou d'immobilisations corporelles			
Emprunt auprès des établissements de crédit			
Flux de trésorerie net provenant d'autres activités d'investissement			
TRESORERIE NETTE LIEE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux anciennes émissions d'actions et d'obligations	1 001 055	0	-1000000
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	-400 000	400000	
Mouvements sans décaissement de trésorerie liés à l'activité de financement			
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	0	0	-831
TRESORERIE NETTE LIEE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	601 055	400 000	-1 000 831
<i>Exchange rate variations on cash and cash equivalents</i>			
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	-407 483	397 475	-2 398
Trésorerie à l'ouverture	511 583	114 107	116 505
Comptes courants bancaires, postaux, ou ouverts auprès de la Banque de France	511 583	114 107	116 505
Trésorerie à la clôture	104 100	511 583	114 107
Comptes courants bancaires, postaux, ou ouverts auprès de la Banque de France	104 100	511 583	114 107
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	-407 483	397 475	-2 398

* Ces flux correspondent aux intérêts courus et à l'étalement des primes et frais d'émission de l'exercice.

** Ces flux couvrent tant des intérêts courus que l'étalement des commissions de l'exercice.

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 30 juin 2022

(en euros)

POSTES	31/12/2021			30/06/2022
	Montant	Augmentations	Diminutions	Montant
Capital souscrit	113 250 000			113 250 000
Réserves	408 921	0		408 921
Report à nouveau	565 829	-470 694	0	95 135
Résultat de l'exercice	-470 694	-843 137	-470 694	-843 137
Montant des capitaux propres	113 754 056	(1 313 831)	(470 694)	112 910 919

Variation des capitaux propres au 31 décembre 2021

(en euros)

POSTES	31/12/2020			31/12/2021
	Montant	Augmentations	Diminutions	Montant
Capital souscrit	113 250 000			113 250 000
Prime d'émission	0			0
Prime de fusion	0			0
Réserves	389 565	19 356		408 921
Report à nouveau	198 071	367 758	0	565 829
Résultat de l'exercice	387 114	-470 694	387 114	-470 694
Montant des capitaux propres	114 224 750	(83 580)	387 114	113 754 056

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1 FAITS SIGNIFICATIFS

L'émergence de nouveaux variants de Covid-19 en 2022 a démontré la rémanence du risque causé par ces variants. Le déploiement de la vaccination à l'échelle mondiale a contribué à réduire l'impact social et économique de la pandémie de Covid-19, bien que la vaccination ait été déployée plus ou moins rapidement selon les pays. Les pays diffèrent encore maintenant dans leur approche des restrictions d'activité et de voyage, et si ces différences persistent lors de futures pandémies, cela pourrait prolonger ou aggraver les perturbations des voyages internationaux et des chaînes d'approvisionnement.

L'impact de la pandémie sur les perspectives à long terme des entreprises des secteurs les plus vulnérables de l'économie – tels que le commerce de détail, l'hôtellerie, les voyages et l'immobilier commercial – reste incertain. Les vastes mesures des gouvernements et des banques centrales pour soutenir leurs populations locales deviennent plus ciblées en 2022. Les banques centrales des principaux marchés augmentent les taux d'intérêt, la vitesse de ce resserrement variant d'une juridiction à l'autre en fonction de conditions macroéconomiques spécifiques. Un resserrement de la politique sur de nombreux marchés est également en cours afin de contrer la hausse de l'inflation et le risque de sorties de capitaux. Les gouvernements devraient également rendre le soutien budgétaire plus ciblé à mesure que l'appétit pour de larges fermetures et les restrictions de santé publique diminue.

Il est rappelé que la Société ne dispose pas de personnel dédié et qu'elle a confié à HSBC Continental Europe la gestion et le recouvrement des prêts et autres actifs, des obligations de financement de l'habitat et autres ressources, privilégiées ou non, qu'elle détient, et, plus largement l'ensemble des prestations nécessaires à sa gestion opérationnelle, financière, administrative, comptable, ainsi que les prestations d'audit et de contrôle nécessaires.

Ainsi, les différents départements de HSBC Continental Europe à qui sont confiées les activités de HSBC SFH (France) ont poursuivi ces activités dans le cadre de la mise en œuvre des plans de continuité d'activité de HSBC Continental Europe. Aucun incident opérationnel lié à la crise de Covid-19 n'a été constaté sur la période.

Il est rappelé qu'HSBC Continental Europe, Promontoria MMB SAS et Banque des Caraïbes SA ont conclu, le 25 novembre 2021, un accord-cadre permettant le démarrage de la phase de mise en œuvre de l'Opération. La signature de cet accord cadre a été approuvée par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe le 22 novembre 2021. Le Conseil d'Administration de HSBC SFH (France) en a été informé lors de sa séance du 23 novembre 2021, au cours de laquelle il a approuvé le lancement du processus de la consultation des porteurs obligataires de deux souches de covered bonds arrivant à échéance en ou après 2023, en vue de leur approbation du Transfert et de l'ensemble des modifications apportées en conséquence aux documents du programme et aux termes et conditions des covered bonds. Les assemblées des porteurs obligataires concernés, réunies le 10 décembre 2021 et les quorums et majorités nécessaires étant atteints, ont adopté l'ensemble des résolutions sur lesquelles ils étaient consultés en vue de permettre le Transfert.

Selon les termes proposés de l'Opération, HSBC Continental Europe et l'Acquéreur sont convenus de prendre certaines mesures pour gérer la position de l'actif net de l'Activité qui sera transférée à la date de réalisation de l'Opération Envisagée (la « Réalisation »). Il s'agit notamment pour HSBC Continental Europe de prendre des mesures pour que HSBC SFH (France) émette des obligations sécurisées.

L'Opération sera soumise à l'autorisation de l'autorité de la concurrence et des régulateurs financiers compétents. D'autres autorisations seront requises en lien avec le projet de cession

de HSBC SFH (France). Toutefois, l'Opération sera réalisée quand bien même ces dernières autorisations ne seraient pas obtenues.

La réalisation de l'Opération devrait intervenir courant 2023.

Les frais liés à la consultation des porteurs obligataires des deux souches de covered bonds arrivant à échéance courant 2023 ou post 2023, ont été enregistrés en charges exceptionnelles pour un montant de 2,7 M€ en 2021, ainsi que d'autres frais liés à la transaction. Ils font l'objet d'un engagement d'indemnisation par HSBC Continental Europe et ont été constatés en produits exceptionnels à recevoir. Ces charges exceptionnelles 2021, ont été reprises en produits exceptionnels en 2022, à hauteur de 360 K€, suite au règlement des factures correspondantes.

Dans le cadre d'une exigence réglementaire, HSBC SFH (France) a emprunté 400 M€, en novembre 2021, auprès d'HSBC Continental Europe, pour déposer 500 M€ sur son compte bancaire, ouvert près la Banque de France, pour gestion de l'écart de durée de vie moyenne de son bilan. Ces 500 M€ correspondent à 15 % de la totalité des émissions non échues.

Ce dépôt et cet emprunt ont été remboursés le 11 mars 2022, date de la maturité finale de l'émission de bonds d'un milliard d'euros (EUR). Les intérêts correspondants ont été encaissés et payés à cette même date sur les deux opérations.

Le 11 mars 2022, l'émission de bonds d'un milliard d'euros (EUR), mise en place le 11 mars 2015, avec une maturité de 7 ans, dotée d'un coupon de 0,375%, a été payée aux investisseurs, intérêt échu inclus. Par conséquent, le prêt d'un milliard d'euros (EUR) à HSBC Continental Europe, mis en place le 11 mars 2015, avec une maturité de 7 ans, a été remboursé. L'intérêt, basé sur un taux de 0,375%, a également été remboursé.

Le 22 mars 2022, la Société a procédé à une émission d'1,25 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 5 ans, présentant un coupon de 0,75%. En parallèle, la Société a conclu un prêt d'1,25 milliard d'euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 5 ans, basé sur un taux d'intérêt de 0,75%.

Le 28 juin 2022, la Société a procédé à une émission de 0,75 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 6 ans, présentant un coupon de 2,50%. En parallèle, la Société a conclu un prêt de 0,75 milliard d'euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 6 ans, basé sur un taux d'intérêt de 2,50%.

Le conflit russo-ukrainien et les sanctions visant la Russie n'ont eu aucun impact direct sur HSBC SFH (France).

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Rappel des principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au règlement 2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le 1^{er} janvier 2005, la société « Hervet Participations » a été intégrée dans le groupe fiscal de HSBC Bank plc Paris Branch. Le 20 juin 2008, l'assemblée générale mixte a décidé le changement de dénomination de la société « Hervet Participations » en « HSBC Covered Bonds (France) ». Le 21 avril 2011, l'Assemblée Générale Mixte a décidé la modification de la dénomination sociale de la Société qui devient HSBC SFH (France). L'objet social de la société est décrit dans l'article 2 des statuts mis à jour le 28 avril 2014, lequel dispose :

« Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés de financement de l'habitat, la Société a pour objet social exclusif de consentir et/ou de financer des Prêts à l'Habitat et de détenir des titres et valeurs (l'« Objet Social »).

I - Les Prêts à l'Habitat consentis et/ou financés par la Société sont des prêts destinés, en tout ou partie, au financement d'un bien immobilier résidentiel situé en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou dans un Etat bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, et garantis par (a) une hypothèque de premier rang ou une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, ou (b) un cautionnement consenti par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance (« Prêts à l'Habitat »).

Pour le financement des opérations mentionnées au I. ci-dessus, la Société peut émettre des obligations de financement de l'habitat bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier et recueillir d'autres ressources, y compris par émission d'instruments financiers ou de titres de dette, notamment sur le fondement de droits étrangers (y compris des titres de dette nominatifs de droit allemand (*Namensschuldverschreibung*) dont le contrat ou le document destiné à l'information du public (au sens de l'article L. 412-1 du même Code) ou tout document équivalent requis pour leur admission sur les marchés réglementés étrangers mentionne ce privilège. »

2.2 – Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours du premier semestre 2022.

2.3 - Modes et méthodes d'évaluation

2.3.1 CREANCES A TERME ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les commissions d'origination et de gestion sont étalées de manière linéaire tout au long de la durée du prêt.

Les placements de trésorerie permettant de rémunérer les disponibilités ont été réalisés à travers l'ouverture de dépôt à terme auprès de HSBC Continental Europe.

Les dépôts à terme sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

Le 16 avril 2013, la Société a conclu un prêt d'1,25 milliard d'euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 10,5 ans, basé sur un taux d'intérêt de 2,00%.

Le 11 mars 2015, la Société a conclu un prêt d'1 milliard d'euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 7 ans, basé sur un taux d'intérêt de 0,375%. Ce prêt est arrivé à maturité le 11 mars 2022 et a été remboursé. L'intérêt, au taux de 0,375%, a également été remboursé.

Le 17 avril 2018, la Société a conclu un prêt d'1 milliard d'euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 7 ans, basé sur un taux d'intérêt de 0,50%.

Le 22 mars 2022, la Société a conclu un prêt d'1,25 milliard d'euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 5 ans, basé sur un taux d'intérêt de 0,75%.

Le 28 juin 2022, la Société a conclu un prêt de 0,75 milliard d'euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 6 ans, basé sur un taux d'intérêt de 2,50%.

2.3.2 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les primes ou surcotes à l'émission d'obligations sécurisées sont étalées de manière linéaire de la date d'émission à la date de maturité. De même, les frais d'émission d'obligations sécurisées sont étalés de manière linéaire de la date d'émission à la date de maturité.

Le 16 avril 2013, la Société a effectué une émission de bonds d'1,25 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 10 ans et 6 mois, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 2,00%.

Le 11 mars 2015, la Société a effectué une émission de bonds d'1 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 7 ans, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 0,375%. Cette émission est arrivée à maturité le 11 mars 2022 et a été intégralement payée aux investisseurs, coupon compris.

Le 17 avril 2018, la Société a effectué une émission de bonds d'1 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 7 ans, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 0,50%.

Le 22 mars 2022, la Société a effectué une émission de bonds d'1,25 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 5 ans, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 0,75%.

Le 28 juin 2022, la Société a effectué une émission de bonds de 0,75 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 6 ans, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 2,50%.

Conformément au règlement 2014.07 de l'Autorité des Normes Comptables, l'information suivante est fournie :

Prime d'émission restant à amortir au 30 juin 2022 :	Euros...9 781 320,39,
Surcote restant à amortir au 30 juin 2022 :	Euros.....0,00,
Frais d'émission restant à amortir au 30 juin 2022 :	Euros...7 370 918,29,

2.3.3 CAPITAL SOCIAL

HSBC Continental Europe détient 99,99 % du capital de la Société.

Le capital social est de 113 250 000 euros, décomposé en 7 550 000 actions de 15 euros de nominal.

2.3.4 INTERETS ET ASSIMILES

La comptabilisation des intérêts au compte de résultat est réalisée *prorata temporis*.

Les commissions liées à l'octroi d'un concours sont notamment assimilées à des compléments d'intérêts et sont étalées de manière linéaire sur la durée de vie effective du crédit. Au 30 juin 2022, un montant de 1 400 450,82 euros a été comptabilisé en compte de résultat au titre de l'étalement des commissions d'origination.

2.3.5 HORS BILAN

- Engagements

Une garantie a été constatée vis-à-vis du Fonds de Résolution Unique pour matérialiser le fait que les dépôts à l'actif du bilan pourraient éventuellement être acquis au Fonds de Résolution Unique.

Les prêts consentis à HSBC Continental Europe par HSBC SFH (France) sont garantis par les crédits à l'habitat éligibles en provenance du réseau HSBC Continental Europe.

Les crédits à l'habitat qui garantissent les prêts accordés par HSBC SFH (France) à HSBC Continental Europe sont des garanties financières dont les spécificités sont détaillées au sein des articles L. 211-38 et suivants du Code Monétaire et Financier.

3 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANT SELON LA METHODE DE L'INTEGRATION GLOBALE

HSBC Continental Europe
38 avenue Kléber
75116 PARIS

4 INFORMATION RELATIVE AU RISQUE DE CREDIT

L'unique contrepartie de l'entité HSBC SFH (France) est HSBC Continental Europe.

Les prêts accordés par HSBC SFH (France) permettent à HSBC Continental Europe de se refinancer.

5 INFORMATION RELATIVE AUX RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Les risques de taux et de change d'HSBC SFH (France) sont limités dans la mesure où les prêts octroyés par HSBC SFH (France) à HSBC Continental Europe sont adossés sur les émissions d'obligations sécurisées.

Pour rappel, la société HSBC SFH (France) a totalement cédé sa position de change sur le marché le 21 juin 2019.

6 EXPOSITION SUR LE RISQUE SOUVERAIN

L'entité HSBC SFH (France) ne détient pas d'actifs financiers présentant un risque souverain.

7 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Conformément aux recommandations de l'ANC 2014-07, abrogé par le règlement 2020-10, la liste des transactions effectuées par la société HSBC SFH (France) avec les entreprises liées ne fait pas l'objet d'une information en annexe, s'agissant d'opérations réalisées à des conditions normales de marché.

8 EVENEMENTS POST CLOTURE

Dans le cadre de l'entrée en vigueur le 8 juillet 2022 de la Directive Covered Bond (UE) 2019/2162 du 27 novembre 2019, HSBC SFH (France) a obtenu, de la part de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, l'autorisation d'utiliser le label Premium ("obligation européenne garantie de qualité supérieure") qui sera donc appliqué aux émissions réalisées après le 8 juillet 2022.

NOTE 1 - CREANCES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en euros)

VENTILATION DES ENCOURS SELON LA DUREE RESTANT A COURIR	30/06/2022	31/12/2021
A vue *	104 099 584	511 583 589
A terme	4 237 720 548	3 245 720 097
< 3 mois **		995 720 097
> 3 mois < 1 an		
> 1 an < 5 ans ***	3 491 242 332	2 250 000 000
> 5 ans ****	746 478 216	
Dépréciations sur créances douteuses et risques pays		
Créances rattachées (Intérêts à recevoir)	21 123 288	11 822 831
TOTAL GENERAL	4 362 943 420	3 769 126 517
<i>Dont titres recus en pension livrée</i>		
<i>Dont prêts subordonnés</i>		

* Le dépôt de 500 millions d'euros découlait d'une exigence réglementaire, correspondant à l'écart de vie moyenne des actifs éligibles (disponibilités et prêts) et des passifs exigibles (émissions obligataires). Il a été remboursé le 11 mars 2022, intérêts échus compris.

** Le prêt d'un milliard d'euros, mis en place le 11 mars 2015, avec une maturité à 7 ans, est arrivé à échéance le 11 mars 2022.

*** Un prêt d'1,25 milliard d'euros a été mis en place le 22 mars 2022, avec une maturité à 5 ans.

**** Un prêt de 0,75 milliard d'euros a été mis en place le 28 juin 2022, avec une maturité à 6 ans.

NOTE 2 - AUTRES ACTIFS

(en euros)

	30/06/2022	31/12/2021
Dépôt de garantie	667 500	567 601
Créances d'impôt	200 493	144 956
<i>Dont TVA :</i>	117 058	
<i>Dont Acomptes d'IS et CVAE :</i>	83 435	144 956
TOTAL	867 992	712 557

NOTE 3 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(en euros)

	30/06/2022	31/12/2021
Autres comptes de régularisation	23 700 412	7 856 872
<i>Dont Primes d'émission * :</i>	9 781 320	2 940 890
<i>Dont Frais d'émission * :</i>	7 370 918	2 200 057
<i>Dont Produits à recevoir ** :</i>	6 548 173	2 715 925
TOTAL	23 700 412	7 856 872

* Au 30 juin 2022, les primes et frais d'émission ont augmenté du fait des nouvelles émissions (mars et juin 2022).

** Au 30 juin 2022, les produits à recevoir découlent de la consultation des porteurs obligataires et des originating et financing fees relatifs à la dernière émission mise en place au 28 juin 2022.

NOTE 4 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en euros)

	30/06/2022	31/12/2021
Comptes et emprunts *	0	400 000 000
TOTAL	0	400 000 000

* Cet emprunt de 400 millions d'euros, contracté auprès d'HSBC Continental Europe, découlait d'une exigence réglementaire, correspondant à l'écart de vie moyenne des actifs éligibles et des passifs exigibles. Il a été remboursé le 11 mars 2022, intérêts échus inclus.

NOTE 5 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(en euros)

VENTILATION DES ENCOURS SELON LA DUREE RESTANT A COURIR	30/06/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit, Banques Centrales & CCP		
A vue		
A terme	4 250 000 000	3 250 000 000
< 3 mois *		1 000 000 000
> 3 mois < 1 an		
> 1 an < 5 ans **	3 500 000 000	2 250 000 000
> 5 ans ***	750 000 000	
Dettes rattachées (Intérêts à payer)	21 287 671	11 770 548
TOTAL GENERAL	4 271 287 671	3 261 770 548

<i>Dont titres reçus en pension livrée</i>		
--	--	--

* L'émission d'un milliard d'euros, mise en place le 11 mars 2015, avec une maturité à 7 ans, est arrivée à échéance le 11 mars 2022. Les intérêts échus ont été remboursés avec le principal à cette date.

** Une émission d'1,25 milliard d'euros a été mise en place le 22 mars 2022, avec une maturité à 5 ans.

*** Une émission de 0,75 milliard d'euros a été mise en place le 28 juin 2022, avec une maturité à 6 ans.

NOTE 6 - AUTRES PASSIFS

Avant affectation des résultats

(en euros)

	30/06/2022	31/12/2021
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
Créditeurs divers et autres *	569 162	0
Titres de transaction et titres reçus en pension livrée		
TOTAL	569 162	0

* Ce poste se compose principalement des factures Fournisseurs reçues fin juin 2022

NOTE 7 - COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

(en euros)

	30/06/2022	31/12/2021
Autres comptes de régularisation	2 255 247	1 342 017
<i>Dont Commissions de financement *</i> :	1 790 795	440 932
<i>Dont Charges à payer ** :</i>	464 452	901 086
TOTAL	2 255 247	1 342 017

* L'augmentation des commissions de financement découle principalement des deux nouvelles émissions

** Au 31 décembre 2021, les charges à payer correspondaient principalement aux coûts qui découlent de la consultation des porteurs obligataires. Au 30 juin 2022, ces coûts ont été payés.

NOTE 8 - PROVISIONS

(en euros)

	30/06/2022	31/12/2021
Commissions de consentement à payer décembre 2023	488 825	469 325
Coûts liés au process de consentement *	0	360 000
TOTAL	488 825	829 325

* Les coûts liés au process de consentement, provisionnés au 31 décembre 2021 pour 360 K€, ont été repris en 2022, suite à leur règlement effectif.

NOTE 9 - EVOLUTION DU CAPITAL EN ACTIONS

POSTES	Nombre de titres				Valeur nominale
	A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	7 550 000			7 550 000	15
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	

NOTE 10 - MARGE D'INTERET

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	
Intérêts et produits assimilés				
. Etablissements de crédit et assimilés	20 056 463	18 185 123	36 888 323	
. Clientèle	0	0	0	
. Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	0		0	
. Autres	0		0	
Total	20 056 463	18 185 123	36 888 323	
Intérêts et charges assimilées				
. Etablissements de crédit et assimilés *	-680 936	-325 232	-812 034	
. Clientèle	0		0	
. Dettes subordonnées	0		0	
. Autres obligations et ATRF	-19 647 701	-17 962 626	-36 213 570	
. Autres	0		0	
Total	-20 328 637	-18 287 858	-37 025 604	

* Rémunération des comptes courants, à taux négatif des intérêts.

NOTE 11 - VENTILATION DES COMMISSIONS

	Semestre se terminant le :		
	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
			(en euros)
VENTILATION DES COMMISSIONS INSCRITES DANS LES RUBRIQUES "COMMISSIONS" DU COMPTE DE RESULTAT			
Produits	860 137	838 055	1 690 000
. Sur opérations avec les établissements de crédit	860 137	838 055	1 690 000
. Sur opérations avec la clientèle	0	0	0
. Sur opérations de change	0	0	0
. Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	0	0	0
. Prestations de services financiers pour compte de tiers	0	0	0
. Sur engagements sur titres	0	0	0
. Autres commissions	0	0	0
Charges	0	0	0
. Sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	0
. Relatives aux opérations sur titres	0	0	0
. Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
. Prestations de services financiers pour compte de tiers	0	0	0
. Autres commissions	0	0	0
TOTAL DES COMMISSIONS	860 137	838 055	1 690 000

Les commissions de financement sont perçues annuellement, et sont étalées de manière linéaire.

NOTE 12 - AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	
Produits d'exploitation	0	0	0	
Charges d'exploitation	-500	0	-1 000	
TOTAL	-500	0	-1 000	

NOTE 13 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	
Frais de personnel				
Autres frais administratifs	-1 544 888	-1 251 262	-1 835 513	
<i>Dont honoraires de commissariat aux comptes :</i>	-177 516	-30 689	-71 648	
TOTAL	-1 544 888	-1 251 262	-1 835 513	

NOTE 14 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Semestre se terminant le :		
	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Charges exceptionnelles *	-351 130		-2 715 925
Produits exceptionnels **	370 021		2 715 925
TOTAL	18 891	0	0

* Les charges exceptionnelles s'expliquent principalement par le projet de cession de l'activité Retail.

** Les produits exceptionnels correspondent à l'indemnisation, par HSBC Continental Europe, des charges exceptionnelles comptabilisées dans le cadre du projet de cession d'HSBC SFH (France).

NOTE 15 - IMPOT SUR LES BENEFICES

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	
Impôt sur les bénéfices	95 399	-24 549	-186 900	
TOTAL	95 399	-24 549	-186 900	

La société HSBC Bank Plc Paris Branch est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales.

HSBC SFH (France), en qualité de société intégrée, contribue à la charge d'impôt d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration.

Au 30.06.2022, HSBC SFH (France) ne dispose d'aucun déficit reportable.

NOTE 16 - HORS BILAN

(en euros)

	30/06/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Engagements donnés		
. Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	0
. En faveur de la clientèle		
Total	0	0
Engagements reçus		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Engagements donnés		
. Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	667 500	567 601
Total	667 500	567 601
Engagements reçus		
. Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	4 899 927 252	3 999 919 442
. Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle		
Total	4 899 927 252	3 999 919 442

ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Total	0	0
Engagements reçus : titres à recevoir		
Total	0	0

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022)

Aux Actionnaires
HSBC SFH (FRANCE)
Immeuble Cœur Défense
110, esplanade du Général De Gaulle
92400 Courbevoie

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société HSBC SFH (FRANCE), relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 juillet 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BDO Paris

Agnès Hussherr

Vincent Génibrel

Attestation du responsable du rapport financier semestriel au 30 juin 2022

J'atteste, conformément aux dispositions de l'article 222.4 du règlement général de l'AMF, qu'à ma connaissance, les comptes semestriels au 30 juin 2022 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Paris, le 2 août 2022
Arnaud de Champfleury, Directeur Général

